



Fausse formations dans le cadre d'un CUI

Par **VALENTINOMARCO**, le **21/04/2020** à **17:57**

Bonjours, j'a iétait en CUI de un an dans une Mairie

Deja d'après la DIRECCT il menque des clauses obligatoire dans mon contrat.

A la fin de mon contrat j'ai pris connéssence de formations que j'aurais faite pendant se dit contrat alors que je n'en ai jamais u ?????

J'airais était formé par un messieur mendaté pour faire une étude sur la commune ??? formation au zero phitosanitaire ???

Mr le Maire c'est fait délivrais :

-une attestation indiquant juste que j'ai était formé au zerohpito elle vien de l'EPTB Gardon ?????même pas daté du jour de la formation aucun détaille rien, j'ai éssailler de les contacté aucun retour

-une attestation du SDIS : qui indique que j'ai était formé au test des bornes incendies ??? sa existe sa comme formation ????? pareille aucun détaille dessus !!!!

J'ai contacté la DIRECCT au sujet de ces formations et elle ne correspondent pas au obligations légale qui était en vigueur lor de leur production !!!

Le pole emploi lui ces formations n'appaissent nul part et ne veut pas me répondre à se sujet.

Personne veut se bouger pour s'occupé de ces formations imaginaire qui ne me permetten pas d'avoir une validation d'acquis puisque elles sont invalide et imaginaire par contre les prud'hommes on décidé que sa sufisait comme preuve du repsect des engagements de Mr le Maire quand à ces engement pour l'obtention du CUI ??????

C'est quoi cette blague ?????

Pouvez vous m'aidé SVP.

Mes salutations.

Par **Visiteur**, le **21/04/2020** à **19:00**

Bonjour

Vos deux sujets concernent la même affaire compliquée , je vous conseille de revoir votre avocat, mieux placé pour vous aider, que nous, sur ce forum.

Par **valentinomarco300**, le **02/05/2021 à 19:14**

MDR, les avocat de mon assurance juridique se sont arrangé avec se du Maire et je me suis fait carotte en boté, résultat c'est moi le délinquant qui doit indemniser la mairie merci de votre aide, mais elle est totalement dérisoire quand on voit qu'il n'y plus aucune justice un maire ou un gendarme peut faire des faux en écriture et sa pose de problème à personne le tribunal les couvre même, pas étonnant après que les gens respectent plus rien !!!! avec des ripoux qui gangrène tout comme ça et se couvrent les uns les autres !!

Pour info j'avais des preuves des faux en écriture du maire et de son ami gendarme et le tribunal d'Alès les a couverts en inventant purement et simplement que je me désistais de ma plainte et comme en appel il a été constaté que ce désistement n'existait pas ils ont purement et simplement inventé que ma plainte était irrecevable par sa trop floue !!!! par exemple j'ai le PV du gendarme ami du maire qui était chargé de ma plainte qui indique que je me désiste de ma plainte par un appel téléphonique malheureusement pour celui-ci si j'ai l'enregistrement de l'intégralité de cet appel ou ce n'est pas le cas du tout à par ça c'est flou ils peuvent pas constater un faux en écriture et l'entrave à la justice !!!!! MDR !!!!!

Voilà la justice en France en 2021 !!!!!